

Ensemble,
concentrons-nous
sur l'essentiel.



**Concert gratuit de
ZORRO CHANG !**



JOURNÉE DÉPARTEMENTALE
**des Personnes
Handicapées**

Mercredi 11 novembre 2015

Jardin de l'État

Le Département aux côtés des Réunionnais



Le Mot du Conseil Départemental

NOTES

Afin de mieux informer la population réunionnaise sur les nombreux dispositifs proposés par le Conseil Départemental et de l'informer de ses droits, la Collectivité a choisi de lui dédier une journée. Plus que des actions de communication, cette journée est un véritable moment d'échanges entre l'administration départementale, les professionnels de chaque secteur et les administrés.

La thématique du handicap est un des sujets de préoccupation majeurs de la Collectivité, et nous concerne tous. Le handicap a cette particularité de pouvoir être visible ou invisible.

Cette situation ne doit pas être vécue comme une honte et ne doit pas devenir un handicap à un développement personnel. La différence est une richesse et nous sommes riches de ces dissemblances qui font la fierté des Réunionnais. La notion d'ouverture aux autres n'est pas nouvelle. Au contraire, elle est inscrite dans l'Histoire de notre peuplement. La Collectivité a choisi de mettre à l'honneur deux jeunes réunionnais, **Hugo Hoï** et **Amélie Sidambarompoulé**, qui montrent que chacun peut se dépasser et être un véritable exemple.

Le handicap, on ne l'a pas voulu, on ne l'a pas choisi, il fait partie de notre société. Quand on apprend à vivre ensemble, on apprend à se connaître, sans préjugés, sans tabous, et à progresser en toute cohérence pour un mieux être.

À travers différents stands, le Département souhaite permettre aux Réunionnais de mieux connaître le handicap et ainsi favoriser un mieux vivre ensemble. Ce sera également l'occasion pour la Collectivité de rappeler les différentes mesures volontaristes mises en place pour faciliter la vie de ce public et pour qu'il gagne sa citoyenneté.

En ce 11 novembre, à l'occasion de la Journée Départementale du Handicap, que tous les Réunionnais répondent présents à ce rendez-vous pour dire :

« **Ensemble, concentrons-nous sur l'essentiel** ».

JOURNÉE DÉPARTEMENTALE DU HANDICAP

MERCREDI 11 NOVEMBRE 2015 - Jardin de l'État

10h-16h

PLUSIEURS VILLAGES ET ACTIVITÉS VOUS ATTENDENT

DISCOURS DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL ET REMISE DE CARTES RÉUNI'PASS

de 11h à 11h30

DISCOURS DU PARRAIN (HUGO HOÏ) ET DE LA MARRAINE (AMÉLIE SIDAMBAROMPOULÉ)

de 11h30 à 11h40

VILLAGE BIEN-ÊTRE INSTITUTIONNEL

- Réuni'Pass
- Présentation des dispositifs du Département (PCH, ACTP, AM, APA, PL/PT, CS, Accueil familial)
- MDPH
- Artothèque
- Cécibase / Comité Valentin OI : Information sur la déficience visuelle
- Politique des aidants (Répit repos, bourse d'heures, café des aidants)
- ACI Bois de Goyavier : Atelier ludique et espace d'exposition

VILLAGE BIEN-ÊTRE ET SOINS

- IRSAM : Médiation par l'animal
- Fondation Père Favron : Atelier de massage
- Biotope : Atelier manucure

VILLAGE ART ET CULTURE

- DADR : Atelier culinaire, Atelier sucre, vente de miel
- IRSAM : Land art et exposition des œuvres, transferts internationaux, remise d'un chèque éco-citoyen école La Marine, Chantiers Jeunesse
- Biotope : Atelier peinture

VILLAGE EXPRESSION CITOYENNE

- APAJH : Témoignage de résidents, projection d'un film, photos, présentation de documents
- ARPEDA : Atelier langage des signes
- Délégation AFM : Stand d'information sur les maladies neuromusculaires
- IRSAM la Ressource : Présentation de notre approche de l'expression citoyenne
- WKF : La Gentillesse comme valeur forte pour préserver de la solitude et garder le lien malgré la différence.



DÉPARTEMENT
DE LA
Réunion

JOURNÉE DÉPARTEMENTALE DU HANDICAP

MERCREDI 11 NOVEMBRE 2015 - Jardin de l'État



VILLAGE INCLUSION DES PERSONNES HANDICAPÉES

- ALEFPA RGTA/Complexe Edmond Albius : Projection de films
- Biotope : Atelier de transformation agro-alimentaire
- Fondation Père Favron : Panneau de présentation (photos, activités, missions), plaquettes de présentation
- IRSAM : Accompagnement pédagogique et compensation du handicap, atelier LSF, parcours canne, petit déjeuner à l'aveugle



ÉMULATIONS SPORTIVES INFORMATIONS

- Comité Handisport : Informations et renseignements
- Spécial Olympics Réunion/Association sportive Cœur en joie : Stand, exposition et réalisations des jeunes en situation de handicap
- Sport adapté : Stand, exposition et projection des actions



ÉMULATION SPORTIVE

- Parcours en fauteuil roulant
- Parcours en joellette
- Vélo tracté - tricycle - monopousseur
- Parcours en joellette
- Stand de boxe
- Sarbacane
- Tir électronique carabine
- Triomino
- Boccia



PROGRAMMATION SCÉNIQUE

- Chorale du Département de La Réunion
- La compagnie « la vie lé valab » : AFL
- Chorale de Handistraction sportive bénédictine - Morgan et Mickaël
- Scénette sur la gentillesse
- Fond musical et animation : Maroni
- BADI
- Psychometys : APAJH
- Sanker Maloya
- Anciens combattants
- ZORRO CHANG



DÉPARTEMENT
DE LA
Réunion



Le Handicap

AU CŒUR DE LA POLITIQUE
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

NOTES



DÉFINITION « HANDICAP »

« Toute limitation d'activités ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant »

Extrait de la Loi du 11 février 2005

La Réunion compte aujourd'hui près de 40 643 personnes en situation de handicap soit environ 4,5 % de la population et 107 431 personnes bénéficient des droits à compensation actifs.

Le Conseil Départemental a placé les personnes porteuses de handicap au cœur de ses priorités et au-delà de ses obligations légales, il déploie une politique volontariste et développe des solutions innovantes pour faciliter la vie quotidienne de ce public et de leur famille.

La politique départementale s'appuie sur trois piliers :

- ▶ Une volonté politique forte d'accompagner les personnes en situation de handicap au quotidien à domicile ou en institutions spécialisées ;
- ▶ Un schéma : le Schéma Départemental d'Organisation Sociale et Médico-sociale (SDOSMS) PH ;
- ▶ Un outil : la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).



et s'articule sur trois axes aussi importants :

- ▶ le maintien à domicile des personnes porteuses de handicap ;
- ▶ l'accroissement ainsi que la diversification de l'offre de places en structures spécialisées ou innovantes :

Maisons d'Accueillants Familiaux (MAF) - un par territoire ;

- ▶ Un outil : la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).
- ▶ Étude de marché réalisée par des prestataires agréés.

La loi de 2005 a réaffirmé le droit des personnes en situation de handicap à accéder à toutes activités qu'elles souhaitent, dans le souci d'une intégration réussie dans la société.

Dans ce cadre, le Conseil Départemental porte ses efforts autant sur les allocations obligatoires que sur des dispositifs d'aides volontaristes qui favorisent cette inclusion.

De même, il fait des efforts considérables pour offrir aux personnes porteuses de handicap la possibilité de recourir en fonction de leurs besoins, à des institutions spécialisées et/ou à des services d'accompagnement au travers de l'élaboration et de la mise en œuvre du Schéma Départemental d'Organisation Sociale et Médico-sociale (SDOSMS).



NOTES



Près de
150 millions d'euros
INVESTIS EN FAVEUR DU HANDICAP

NOTES

UN ENGAGEMENT FORT DE LA COLLECTIVITÉ QUI REVÊT DIFFÉRENTES FORMES

Un effort financier

Près de 90 millions d'euros sont attribués au secteur du handicap, dont :

- ▶ 250 000 € aux Fonds de compensation du handicap ;
- ▶ 32 millions dévolus au maintien à domicile ;
- ▶ 4 millions à l'hébergement en famille d'accueil ;
- ▶ 43 millions à l'hébergement en établissement spécialisé ;
- ▶ 13 millions sur 5 ans pour l'accessibilité des transports ;
- ▶ 2 millions à l'accès à la culture.

Un effort de structuration

- ▶ contractualisation pluriannuelle avec les établissements sociaux médico-sociaux pour personnes handicapées (CPOM) sur 5 ans,
- ▶ 83 % des structures d'hébergement et de service programmées pour adultes sont installées, autorisées ou en cours d'autorisation,
- ▶ la crèche départementale « les petits princes » propose une dizaine de places à des enfants handicapés avec du personnel spécialisé,
- ▶ le GIP-SAP participe à la structuration du secteur d'Aides et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) : Projet de Contrat Pluriannuel de d'Objectifs et de Moyens (CPOM).



Un effort d'innovation

- ▶ la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) est versée sous forme de Chèque Emploi Service Universel (CESU) depuis 2013 ;
- ▶ 3 583 cartes Hand'pass ont été distribuées pour faciliter l'accès aux transports en commun, évolution et extension du dispositif Réuni'pass : tarification inter-opérable ;
- ▶ plus de 13 000 bénéficiaires pour le Pass Loisir, avec un budget alloué de 2 millions d'euros ;

- ▶ Plus de 11 000 bénéficiaires pour le Pass Transport avec un budget de plus de 1,4 millions d'euros ;
- ▶ l'aménagement des espaces naturels et forestiers reste une action essentielle de la politique de la Collectivité : sites de Bélouve, Piton Sec (aménagement TPMP) ;
- ▶ le Chèque Marmaille, revalorisé pour les enfants porteurs de handicap ;
- ▶ Un portail Internet moderne et adapté pour les usagers : www.mdph.re

NOTES





Le Conseil Départemental réaffirme son engagement

AUPRÈS DES PERSONNES HANDICAPÉES

NOTES

ACCOMPAGNEMENT ET PRÉVENTION

40 M€

Favoriser le maintien à domicile

- ▶ Attribution de prestations d'aide sociale : aide ménagère, l'Allocation Compensatrice Tierce Personne (ACTP), la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) ;
- ▶ Soutien aux aidants familiaux (dispositif Répit-Repos)/Café des aidants ;

4 M€

Offre en familles d'accueil

- ▶ Professionnalisation de l'accueillant familial avec une offre diversifiée de formation (3 formations par an).

43 M€

Offre de places en établissements spécialisés

- ▶ Ouverture des structures autorisées. Au 31 octobre 2015, 1 333 places ouvertes. 124 autres ouvriront prochainement ;
- ▶ Diversification de l'accueil dans les services d'accompagnement ;
- ▶ Création de Maisons d'Accueillants Familiaux.



1,5 M€

Prévention en faveur de l'enfance

- ▶ En prévention primaire : information des familles, points de consultation... ;
- ▶ En prévention secondaire : dépistage à la naissance, information à la maternité, aide à la parentalité, dépistage des déficiences ;
- ▶ En prévention tertiaire : prise en charge des enfants dépistés, 10 places réservées sur 60 à la crèche départementale « les Petits princes ».

0,25 M€

Fonds de compensation du handicap

- ▶ Aide financière destinée aux personnes handicapées pour faire face aux frais de compensation pour des aides techniques restant à leur charge.

3,6 M€

Outils et la coordination des acteurs du secteur

- ▶ Développement des services à la personne (GIP-SAP) : coordonner/mobiliser les acteurs, évaluer/développer la qualité des services...
- ▶ Promotion des actions et accompagnement des acteurs associatifs : subventions aux associations, Journée Départementale du Handicap
- ▶ Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) ;
- ▶ Guichets intégrés de l'information : portail Internet inter-institutionnel, Maison Départementale des Personnes Handicapées et Conseil Départemental moderne et adapté pour les usagers www.mdph.re

NOTES



2 M€

Accès à la culture, au sport, aux loisirs (hors actions culturelles et sportives)

- ▶ Accueil spécifique des personnes handicapées, gratuité des visites dans les trois musées labellisés Musées de France...
- ▶ Pass Loisirs et Pass Transports attribués pour 3 ans.



FAVORISER LA MOBILITÉ DES PERSONNES HANDICAPÉES (HORS ESPACES NATURELS)

70 M€

57 M€

Patrimoine bâti départemental

- ▶ Schéma Directeur Immobilier de l'Accessibilité Handicapé.

Espaces naturels

- ▶ Aménagement de plus d'une dizaine de sites à ce jour.

NOTES



13 M€

Accessibilité des transports

- ▶ Schéma Directeur d'Accessibilité des Transports départementaux
- ▶ Dispositifs d'aide à la mobilité : carte Réuni'Pass, Service PMR, Pass Transport
- ▶ Transport scolaire des élèves et des étudiants handicapés
- ▶ Financement des transports quotidiens des usagers des Foyers d'Accueil Occupationnels (FAO).

EMPLOI EN FAVEUR DES AGENTS DÉPARTEMENTAUX BÉNÉFICIAIRES DE L'OBLIGATION D'EMPLOI (BOE) AVEC LE FIPHFP*

- ▶ Sensibilisation et information sur le Handicap au travail ;
- ▶ Maintien dans l'emploi BOE (Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi) ;
- ▶ Recrutement de 25 travailleurs handicapés par an (sur trois ans) ;
- ▶ Recours à la sous-traitance avec le secteur de travail adapté aux personnes porteuses de handicap (ESAT - Etablissement de Services d'Aides par le Travail), modalités de partenariat en cours ;
- ▶ Plus de 200 BOE intégrés.

* Pari lancé début 2013 avec la convention en lien avec le FIPHFP signée en janvier 2013. Le coût du recrutement des personnes porteuses de handicap sera fonction de la catégorie d'emploi et de la date de recrutement.

NOTES



Adapter, changer la perspective

À TRAVERS DES ÉCHANGES
DES RENCONTRES ET DE L'INNOVATION

NOTES

Dès 2011, le Conseil Départemental a donné la parole aux personnes porteuses de handicap pour mieux appréhender leur situation.

Des rencontres spécifiques ont été organisées avec les professionnels et les usagers concernés dans le cadre des Assises de l'urgence sociale. En 2012, les échanges se sont poursuivis dans le cadre des travaux

du SDOSMS, schéma enclenché pour 5 ans (2015/2017) ;

Des recommandations émanant des ateliers ont été prises en compte dans les orientations et projets de la nouvelle mandature de la Collectivité : création de MAF (réponse apportée pour les personnes en attente de places).

Garantir la cohérence des politiques publiques en faveur du handicap

Un Schéma Départemental d'Organisation Sociale et Médico-sociale recensant les actions à mener sur les cinq ans à venir pour tous les acteurs intervenant dans le domaine du handicap.

Le Conseil Départemental est pilote de ce schéma en collaboration avec l'ARS et en concertation avec l'ensemble des institutions et représentants d'utilisateur. Fédérateur des énergies et volontés de tous les participants, le Conseil Départemental



est garant de la cohérence globale de la politique menée en faveur de ce public et notamment de la bonne coordination des acteurs. La Collectivité départementale veille au respect des orientations arrêtées pendant toute la phase de mise en œuvre. Elle s'appuie sur les groupes de travail du Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées (CDCPH) pour réajuster sa politique en faveur des personnes handicapées si nécessaire.



Favoriser l'exercice des droits fondamentaux

1/ Améliorer la coordination des acteurs et la circulation de l'information à travers

- ▶ Un portail Internet rassemblant l'information sur les aides et les services porté par le Conseil Départemental ;
- ▶ Un portail interinstitutionnel rassemblera les acteurs en un même site ;

- ▶ Des référentiels permettront aux professionnels de se connaître et de simplifier le parcours des personnes.
- ▶ Des réponses collectives afin de garantir un parcours de vie sans rupture.

Nouvelle organisation territoriale : 5 Maisons Départementales de l'Autonomie

2/ Inscrire la prévention comme axe incontournable

- ▶ Engagement dans le plan autisme 2013-2017 - États des lieux concertés sur :
 - ▶ l'offre de diagnostic et d'accompagnement,
 - ▶ besoins de formation.

- ▶ Mise en œuvre d'actions de prévention dans le cadre d'un programme coordonné ;
- ▶ Création d'emplois pour les jeunes dans le cadre de services civiques.

NOTES



3/ Soutenir et accompagner les associations, contrôler et évaluer les actions

Le réseau associatif doit être reconnu et soutenu dans son rôle de relais de proximité

Cette action est essentielle et il est indispensable de mettre en œuvre

le contrôle et l'évaluation des dispositifs et des structures pour s'assurer de la pertinence et de la complémentarité des actions. Le Conseil Départemental renforce ses moyens d'accompagnement des structures et de contrôle des moyens alloués (CPOM : contractualisation avec les services à la personne)



4/ Se donner les moyens de piloter les politiques publiques avec les personnes concernées

Grâce aux études réalisées par la MDPH sur « l'évolution de la population handicapée à La Réunion 2006-2011 et sur les bénéficiaires

RQTH », La Réunion est le premier département à proposer ce type d'analyse.

Le Conseil Départemental peut piloter sa politique à partir de données statistiques et agir sur l'insertion professionnelle des personnes handicapées.

En 2014, plus de 40 643 personnes porteuses de handicap bénéficient d'un droit et 107 431 de droits actifs contre 95 048 en 2013. Cela représente près de 4,8 % de la population. La compensation globale est constituée à 30 % d'orientation professionnelle, à 26 % de cartes et à 30 % d'allocations (PCH/ACTP/AAH)

(Chiffres MDPH - RA 2014).

NOTES



ACTIONS PHARES 2014 (MDPH)

- Dispositif « commission cas critiques » : rôle d'examiner des situations complexes afin d'aboutir à une réponse adaptée ;

- Étude flash pour les jeunes bénéficiaires d'une reconnaissance du handicap (pour la CAF) ;
- Étude flash sur le handicap psychique (CREAI/IRTS/ARS) ;
- Étude flash sur les orientations médico-sociales pour adultes à La Réunion (CD/ARS) ;



NOUVEAU

Renforcer la traçabilité des décisions CDAPH

5/ Privilégier le dialogue, c'est offrir l'ouverture et trouver des solutions en créant du lien

Le Conseil Départemental donnera une place privilégiée aux échanges sur le thème du handicap en y associant les personnes porteuses de handicap, les aidants et les professionnels qui de fait, seront associés aux décisions les concernant.

Les besoins et attentes identifiés trouveront une caisse de résonance et les carences de la prise en charge ainsi que les obligations non respectées par certains acteurs seront identifiées et remontées aux instances politiques.

Créer un espace de créativité où des solutions innovantes seront proposées, expérimentées et évaluées, telle est l'ambition du Conseil Départemental.

NOTES



Innover

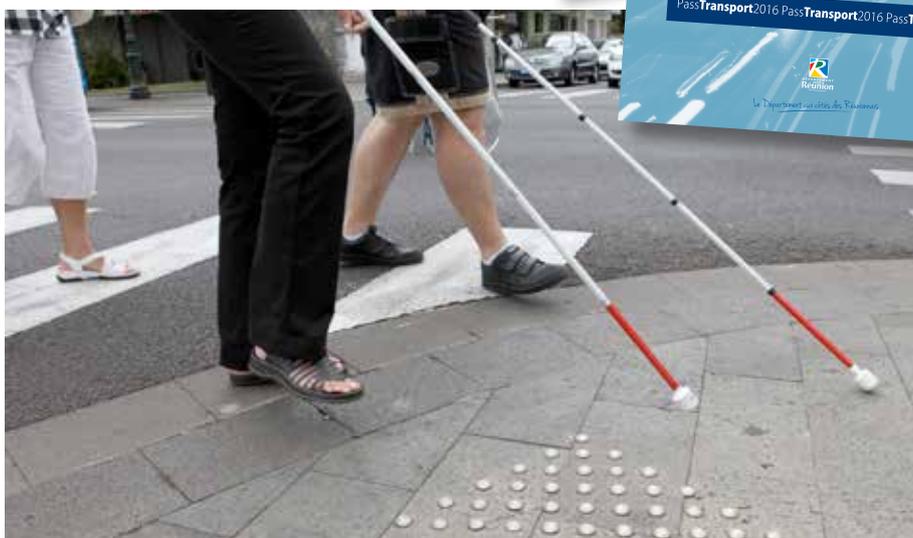
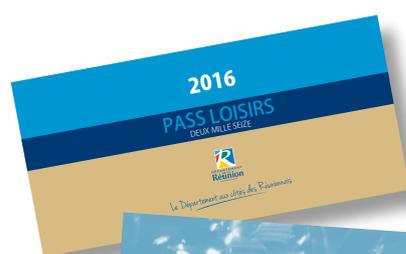
POUR AMÉLIORER LA RÉPONSE APPORTÉE
ET LUTTER CONTRE L'ISOLEMENT

Plusieurs actions sont d'ores et déjà initiées par le Conseil Départemental.

Prorogation des Pass Loisirs et Pass Transport sur 3 ans pour pérenniser l'insertion sociale.

- ▶ Consolider le panier des aides techniques pour soutenir le maintien à domicile par la création d'une centrale d'achats ;
- ▶ Recruter de visiteurs enquêteurs (agents de bienveillance dans le cadre de services civiques) afin de s'assurer de la qualité de la prise en charge à domicile et de l'améliorer.

- ▶ Création d'un pool d'Ecar : mise à disposition de 5 à 10 cars pour des associations ;
- ▶ Mise en place d'un mode alternatif de répit-repos : projet de « baluchonnage » ;
- ▶ Création de Maisons d'Accueillants Familiaux (MAF) : une par territoire/ source d'emploi et d'insertion professionnelle.



NOTES



Accompagner

LE PROJET DE VIE DES PERSONNES

- **La Collectivité Départementale s'est inscrite dans une démarche intégrant le handicap dans la gestion de ses Ressources Humaines.**

Un référent « handicap » a été nommé au sein des Ressources Humaines et une mission emploi Handicap a été mise en place afin d'établir un diagnostic sur les conditions de travail des agents de la collectivité porteurs de handicap. L'état des lieux a permis de recenser les agents concernés et leurs besoins en termes d'adaptation de poste de

travail. Cette signature est un acte politique fort, un engagement pour la Collectivité de tendre au plus vite vers un taux d'emploi de 6 % de personnes handicapées. Signer cette convention, permet à la Collectivité de réaliser et de maintenir ses efforts dans la durée. À ce jour, recrutement de plus de 200 Bénéficiaires de l'Obligation d'Emplois (BOE).

- **Le Chèque Marmaille (70 € ou 100 €) est valorisé à 250 € sans plafond de ressources pour les enfants porteurs de handicap.**

NOUVEAU

Améliorer des dispositifs volontaristes : **Pass Loisirs**



NOTES



DÉPARTEMENT
DE LA
Réunion

Le Département aux côtés des Réunionnais

INFORMATIONS

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
Hôtel du Département
2, rue de la Source
97488 Saint-Denis Cedex
Tél. : 02 62 90 30 30 • Fax : 02 62 90 39 99
www.cg974.fr